

Granulés de bois : évitons les coupes budgétaires à la hache !

La consultation sur le futur énergétique de la France et le débat à l'Assemblée nationale le 28 avril font espérer que les décisions seront prises de façon collégiale, concertée et équilibrée. Car avec un décret et une loi-cadre, l'État se dote de ce qu'il a de mieux : un plan pluriannuel garantissant, sur le papier, visibilité et stabilité aux acteurs économiques. Mais, les décisions de ces derniers mois invitent plutôt à être prudents...

Ainsi, au début des années 2020, le gouvernement encourageait notre filière du chauffage au granulé de bois à investir afin de se développer et ouvrir de nouvelles usines. C'est désormais marche arrière toute, avec plusieurs signaux négatifs comme la division par deux en l'espace de huit mois des aides à la rénovation pour le chauffage au bois à destination des particuliers, ou de l'absence de réaction de l'État à l'évolution de la réglementation européenne EcoDesign sur les appareils de chauffage au bois. La mobilisation de 80 parlementaires de tous bords et tous territoires n'aura pas suffi à inverser la vapeur...

Qu'est-ce que notre gouvernement veut dire lorsqu'il parle de baisse « progressive et modérée des aides » ? (Valérie Létard, ministre du Logement, au Sénat le 11/02/2025)

Et ces revirements ont des effets importants sur le terrain : ralentissement des investissements, destruction d'emplois et d'entreprises dans le secteur de la rénovation énergétique, équilibre précaire des usines qui ont investi pour augmenter les cadences, doute qui s'installe dans la tête du consommateur, etc. Le marché des chaudières à granulé est d'ailleurs le plus lourdement touché par ce climat d'incertitude (7100 unités vendues en 2024, baisse de 36 % par rapport à 2023). De nombreux projets de remplacement de chaudières fioul ou gaz, pourtant indispensables à la transition énergétique, ont été freinés ou avortés en 2024. Là encore, la « réindustrialisation verte » est à double vitesse...

Alors, la filière fait-elle les frais d'une politique d'austérité budgétaire ? À en regarder les quelques dizaines de millions d'euros que le chauffage au granulé représente dans l'équation de MaPrimeRenov', on peut en douter...

Ou fait-elle les frais de la politique du « bouclage biomasse » ? L'argument est sérieux, mais l'État lui-même (à travers ses missions d'inspection dans un rapport publié en novembre 2024) reconnaît que ses chiffres sont imprécis et insuffisants.

Au lieu donc de réduire la politique d'encouragement de notre filière à une simple équation de ressources - budgétaires ou forestières -, tenons compte de tous les critères

et de toute la complexité du sujet ; un apport d'expertise aux pouvoirs publics dont notre filière est capable.

Plutôt que de s'attaquer aux nouveaux équipements vertueux quand il est question de qualité de l'air, mettons en place un grand plan de remplacement des appareils anciens et peu performants par de nouveaux appareils performants, pour améliorer les rendements et la qualité de l'air.

Plutôt que de vouloir faire reposer le chauffage de demain sur un tout-électrique dont on n'est jamais vraiment sûr qu'il sera tenable à terme, promouvons un mix-énergétique de chauffage diversifié et vertueux, alliant les qualités des différentes énergies. De ce point de vue le granulé de bois a des qualités comparables à celles d'autres énergies (géothermie, photovoltaïque ou pompes à chaleur).

Avec ses 75 usines, ses 20 000 emplois, ses plus de 2 millions de tonnes produites chaque année et la confiance de 2 millions de foyers français heureux de se chauffer au granulé, notre filière a son mot à dire dans les décisions sur le futur énergétique de la France. Associons nos expertises pour définir les contours d'un mix de chauffage performant et résilient. Et évitons les coupes budgétaires à la hache.

Le Président de Propellet

Cyrille Mercier

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Mercier', written over a horizontal line.